



Conseil de l'Union européenne
Secrétariat général

Bruxelles, le 29 avril 2022

CM 2843/22

AELE

COMMUNICATION

CONVOCATION ET ORDRE DU JOUR PROVISOIRE

Correspondant:	efta@consilium.europa.eu
Tél./Fax:	+32.2-281.51.62 /+32.2-281.85.23
Objet:	Groupe "Association européenne de libre-échange" (AELE)
Date:	3 mai 2022
Heure:	14:30
Lieu:	CONSEIL BÂTIMENT JUSTUS LIPSIUS Rue de la Loi 175, 1048 BRUXELLES

1. Projet de conclusions du Conseil relatives à un marché intérieur élargi homogène et aux relations de l'UE avec les pays d'Europe occidentale non membres de l'UE

- Première discussion sur la partie concernant les relations de l'UE avec Andorre, Monaco et Saint-Marin

Présentation par la Présidence suivie d'un échange de vues

2. 54ème session du Conseil de l'EEE

- Examen des observations reçues de la part de l'EEE AELE sur le projet de conclusions de la 54eme session du Conseil de l'EEE

Présentation par la Présidence suivie d'un échange de vues

3. Relations entre l'Union européenne et la Suisse

- Relations UE-Suisse

Compte-rendu par la Commission et le SEAE suivi d'un échange de vues

4. Principauté d'Andorre, Principauté de Monaco, République de Saint-Marin

- Négociations d'un ou plusieurs accords d'association

Présentation par la Commission des enjeux de la session de négociation de mai, suivie d'un échange avec les États membres.

5. Espace économique européen

- Proposition de DÉCISION DU CONSEIL relative à la position à prendre, au nom de l'Union européenne, au sein du Comité mixte de l'EEE en ce qui concerne la modification de l'annexe I (Questions vétérinaires et phytosanitaires) de l'accord EEE

Présentation par la Commission et examen par le groupe de travail AELE en vue de parvenir à un accord.

5. Divers

NB: Les délégations sont invitées à soumettre leurs demandes de points «Divers» au Secrétariat général (efta@consilium.europa.eu) par écrit au plus tard le **lundi 2 mai 2022 à 12 heures (midi)**.

Il est rappelé aux délégations qu'en raison des exigences actuelles en matière de distanciation sociale, leur participation à cette réunion sera limitée à 1+1.

Le port du masque en tout temps est conseillé partout. La seule exception sera lors de la prise de parole.